



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 20 FÉVRIER 2025**

Arrondissement de GRENOBLE  
Canton de SAINT EGREVE

**Commune de SARCENAS**

**Date de convocation du Conseil Municipal : 16 Février 2025**

**Délibération n° 250220-06**

**Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire**

L'an deux mil vingt-cinq, le 20 février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

**Président** : Sylvain DULOUTRE

**Présents** : M. Sylvain DULOUTRE, M. Nicolas MOUGIN, M. Jean CLOT, M. Jean-Louis SPADA, Mme Chantal DURANTON, Mme Annie PRAT, Mme Elsa GAUTIER, Mme Marie-France CROIX.

**Secrétaire de séance** : Mme Elsa GAUTIER

**Excusés ayant donné pouvoir** :

**Absents** :

**▲ 06. : Désignation d'un membre du Conseil Municipal appelé à signer les autorisations d'urbanisme en cas d'intéressement du Maire**

M. Le Maire rappelle que l'article L 422-7 du code de l'urbanisme stipule que si le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision.

Actuellement, Monsieur le Maire est « intéressé à titre personnel » dans la délivrance d'autorisation d'urbanisme (Déclaration préalable) en cours d'instruction. Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de désigner un/une élue pour prendre les décisions relatives à la délivrance de cette demande en cours. En outre, et dans la mesure où cette situation pourrait se reproduire, il est nécessaire d'adopter une délibération globale valant

pour toutes les décisions pour lesquelles le Maire serait intéressé pendant la durée de son mandat.

Il est proposé au conseil municipal de désigner, pour la durée du mandat Mme Elsa GAUTIER pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- désigne, pour la durée du mandat Mme Elsa GAUTIER pour prendre les décisions relatives à la délivrance des autorisations d'urbanisme pour lesquelles le Maire serait intéressé à titre personnel.

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 8      Votants : 8      Pour : 8      Contre : 0      Abstentions : 0

Fait et délibéré en Mairie de SARCENAS, les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme au registre

Fait à SARCENAS, le 20 février 2025

Le Maire, Sylvain DULOUTRE

